



MF

DECISION MUNICIPALE DM_2024_091

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 (articles L 122-20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la décision municipale du 2 février 2023 et la convention du 22 février 2023,

Considérant la nécessité de mettre du personnel municipal à disposition du Centre de Rencontres pour l'Action Culturelle de la ville de Bègles (CREAC),

Considérant l'accord donné par les agents,

- DECIDE -

ARTICLE 1 : De mettre à disposition du Centre de Rencontres pour l'Action Culturelle (CREAC) pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2025 les agents municipaux de la Cité Cirque mentionnés ci-après :

Sur la base de 10 % d'un temps complet :

- Mme Gaëlle GADEA - Directrice

Sur la base de 45 % d'un temps complet :

- M Djiloul OUHAB - Technicien du spectacle et de l'évènementiel
- M Laurent TASTET - Responsable Régie technique

Sur la base de 40 % d'un temps complet :

M. Salim IAMMAREN - Agent d'accueil des publics

Sur la base de 90 % d'un temps complet :

- Mme Nadège POISSON - Responsable de la structure
- Mme Belinda GOLPE - Assistante administrative chargée de l'accueil de la compagnie
- Mme Eva BOUTEILLER - Chargée des financements et de la communication
- Mme Manon QUENNEVILLE - Assistante administrative chargée de la médiation

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention entre la ville de Bègles et le CREAC, qui en détermina les conditions conformément au décret susvisé.

ARTICLE 3 : Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 31/07/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole